

SECURITE-SANTE - Codep74

vendredi 24 février 2023 – Réunion des présidents



Michel HOCHART
Sécurité

Michel CUVILLIER
Santé





L'angle mort des poids lourds ou des bus reste la principale menace

DANGER ANGLES MORTS !

Si vous ne pouvez pas croiser le regard du conducteur, ce dernier ne peut pas vous voir !



À VÉLO TOUT EST PLUS BEAU !

UNE SEULE VIE, **8 BONS RÉFLEXES !**

1. UN VÉLO BIEN ÉQUIPÉ, BIEN ÉCLAIRÉ ET EN BON ÉTAT
 Sonnette, deux freins, catadioptres obligatoires !
 Feux avant et arrière de nuit ou de jour en cas de mauvaise visibilité.
 Roues bien fixées, pneus gonflés, guidon serré...

2. RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE
 S'arrêter aux feux rouges et aux stops, ne pas rouler en sens interdit.
 Ne pas circuler sur les trottoirs, seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.

3. ÊTRE VU À VÉLO
 Porter des vêtements clairs.
 Utiliser le gilet rétro réfléchissant de nuit ou par mauvaise visibilité.
 Équipement complémentaire : brassard à mettre au mollet, pastilles fluorescentes à apposer sur ses vêtements ou sac à dos, accessoires lumineux.

4. BIEN SE POSITIONNER SUR LA CHAUSSÉE
 Rouler à droite et à environ 1 mètre des voitures stationnées (attention aux portières).
 Indiquer un changement de direction en tendant le bras.

5. UTILISER LES ESPACES CYCLABLES
 Partager l'espace en respectant les autres usagers : piédestres, rollers, personnes à mobilité réduite...
 Maîtriser sa vitesse.
 Être vigilant et respecter toujours le sens de circulation.
 Utiliser les « Sas cyclistes » quand ils existent.

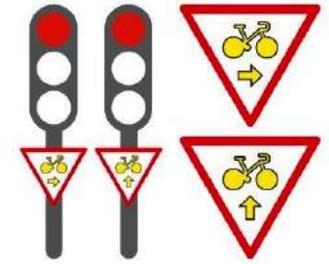
6. TRAVERSER UN GIRATOIRE
 Surveiller attentivement les automobilistes devant et derrière pour éviter d'être coincé par un véhicule quittant le giratoire.
 Se positionner au milieu de la voie la plus à droite afin d'être visible.
 Signaler par le geste la trajectoire ou la sortie empruntée.

7. ATTENTION AUX ANGLES MORTS
 L'angle mort est l'espace situé autour du véhicule qui n'est pas visible par le conducteur. Il existe 4 angles morts : à l'avant, à l'arrière et sur les côtés. Se placer si possible sur le devant.
 Croiser le regard du chauffeur, ainsi vous êtes certain qu'il vous a vu !

8. PORTER UN CASQUE
 Fortement recommandé car il réduit la gravité des blessures à la tête lors d'une chute. Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans même ceux placés dans les sièges enfants.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
 ffvelo.fr

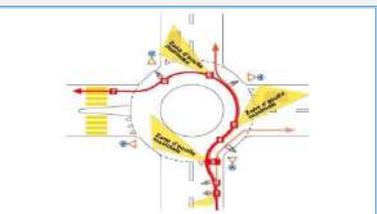
Le « Cédez le passage cycliste au feu rouge »

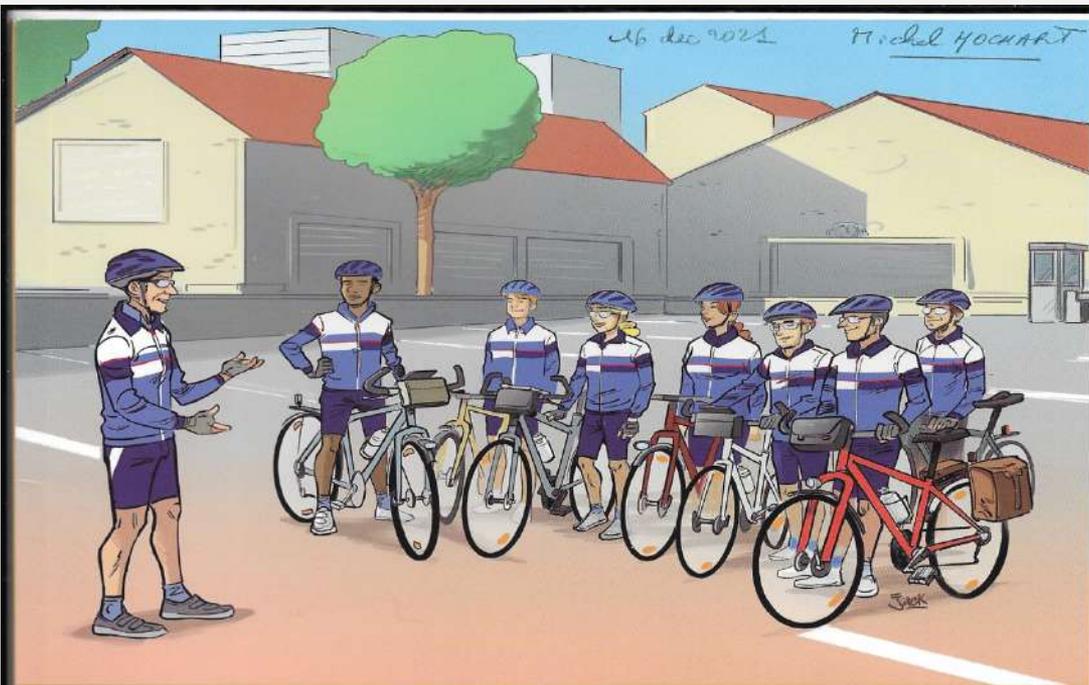


Cette signalisation installée sur les feux tricolores autorise le cycliste à franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt, sous réserve de céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons.

Cette autorisation n'est valable que pour la direction indiquée par une flèche sur le panneau.

Attention ! Amis cyclistes ! Vous n'êtes jamais prioritaires sur les autres usagers (piétons et véhicules motorisés).





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

MÉMORANDUM SÉCURITÉ



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



**Guide Assurances
Clubs ayant opté
pour le contrat
fédéral
Fédération française
de cyclotourisme**

Saison 2023



Anplitude Assurances
Cédant: COM6 / Philippe CAZROUES

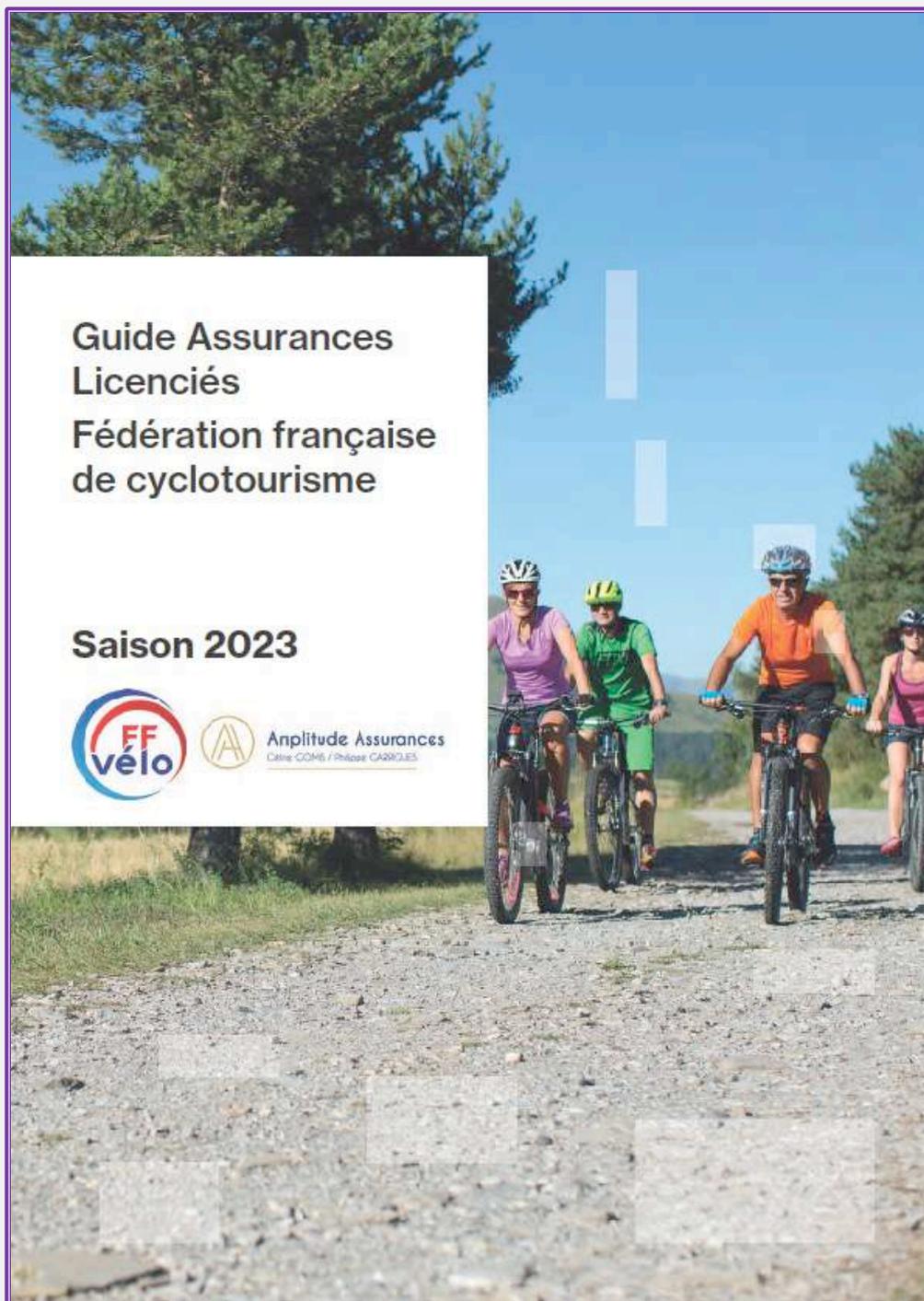


**Guide Assurances
Licenciés
Fédération française
de cyclotourisme**

Saison 2023



Anplitude Assurances
Celine COMBÉ / Philippe CASSEJES



Les Assurances 2023

**Pour toutes informations :
vos contacts**



Amplitude Assurances

Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES

AMPLITUDE ASSURANCES
Céline Gomis - Philippe Garrigues

17 Boulevard de Gare
31500 TOULOUSE
N°Orias : 20005657 - www.orias.fr

Téléphone : 05 61 52 19 19

E-mail :
contact@amplitude-assurances.fr

Site internet :
www.cabinet-gomis-garrigues.fr



**LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME**

12 Rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 IVRY SUR SEINE CEDEX

Téléphone : 01 56 20 88 82

E-mail :
l.blondeau@ffvelo.fr

Site internet :
www.ffvelo.fr



AXA ASSISTANCE

Convention n° 0804137

Ligne dédiée 7j/7 - 24h/24
01 55 92 12 94



Bonjour M MICHEL HOCHART (784300)

Modifier mon Mot de Passe

Déconnexion

- Accueil
- Mes informations
- € Paiements
- Mes licences
- Mes abonnements
- Mes formations
- Documents**
- Club Avantages
- Cycl'hôtes



> Documents

https://ffvfr



LICENCES / ASSURANCES



Rechercher...



SINISTRE



DOCUMENTS ASSURANCES 2023



ASSURANCES COMPLEMENTAIRES



TARIFS



ATTESTATION SUR L HONNEUR
RENOUVELLEMENT LICENCE
FFVELO 2023.PDF



TABLEAU_DES LICENCES_2023.PDF

L'assurance fédérale

L'assurance du licencié

- Le licencié a le choix entre 3 formules de garanties :

Mini Braquet
(tarif annuel 2023 : 20 €)

- Responsabilité civile
- Défense-recours

C'est la **formule minimale légale**. La FFCT n'en fait pas la promotion.

Elle ne couvre pas les dommages corporels et matériels subis par le licencié. Elle ne comprend pas l'assistance.

L'assurance fédérale

L'assurance du licencié

- Le licencié a le choix entre 3 formules de garanties :

Petit Braquet (tarif annuel 2023 : 22 €)

- Garanties du Mini Braquet
- **Accidents corporels** : dommages corporels subis par le licencié (décès accidentel, invalidité permanente, frais médicaux non remboursés par la Sécurité sociale et la complémentaire santé,
- **Assistance** : transport sanitaire et rapatriement, frais de recherche et de secours
- **Dommages au casque et au cardio-fréquencemètre** (à fonction exclusive)

L'assurance fédérale

L'assurance du licencié

○ Le licencié a le choix entre 3 formules de garanties :

Grand Braquet
(tarif annuel 2023 : 72 € soit 6 € par mois)

La formule Grand Braquet permet :

- **d'éviter de rechercher la responsabilité d'un tiers** (qui peut être son camarade de club) notamment en cas de chute collective.
- de couvrir les **dommages au vélo** (< 1 500 €)
- de couvrir les **dommages aux vêtements et GPS**
- de souscrire en option les garanties **dommages au vélo et > 1500 € et vol.**



L'assurance fédérale

L'assurance du licencié : les options

Option : assurance des vélos (si option Grand Braquet souscrite)

- Dommages au vélo > 1 500 € (maxi 10 000 €)
- Vol du vélo (maxi 10 000 €)

Ces options s'appliquent sur présentation de la **facture d'achat** sous franchise de 100 € et avec application d'une vétusté de 8% par an (maxi 70 %).

A l'extérieur des locaux, le vélo doit être **attaché à un point fixe** par un système antivol.



L'assurance fédérale

L'assurance du club

○ Sont couverts :

Activités sportives

- La pratique du cyclotourisme
- La participation aux manifestations de cyclotourisme
- La pratique des activités telles que mise en condition physique, camping, randonnées pédestres, ski de fond, ne nécessitant pas d'équipements spécifiques et la pratique du home-trainer
- L'organisation lors de sorties cyclotouristes, d'activités ne nécessitant ni encadrement, ni matériel ou agrès (jeu de ballons, baignade, visite...).

Activités non sportives

- Le fonctionnement des bureaux (Fédération, Comités Régionaux, Comités Départementaux et Clubs affiliés).
- Les réunions, les missions et permanences liées aux activités assurées.
- La formation dispensée par les écoles de cyclotourisme
- L'organisation de manifestations diverses telles que bal, loto, pot de l'amitié, buffet, projection photo, vide grenier...
- Les trajets " aller-retour " effectués pour se rendre sur les lieux des activités assurées



L'assurance fédérale

L'assurance du club

- Tous les membres du club doivent être couverts au moins par une assurance de responsabilité civile (Article L321-1 du Code du Sport vu précédemment).

CONSEQUENCES :

- Une licence ne peut être délivrée qu'avec une assurance
- Un conjoint qui participerait occasionnellement aux activités du club (séjour) doit être licencié (Code du Tourisme)
- Tous les cyclos participant aux activités du club doivent être licenciés FFCT → **attention aux participants occasionnels !!!**

En cas d'accident, le président du club est responsable



Manifestations - Couverture non licenciés – Option B

La Commission nationale Assurances attire votre attention sur la souscription de l'option B/B+ du contrat fédéral par les organisateurs. Cette souscription est obligatoire (articles L321-1 et L321-2 du Code du sport) pour toute manifestation de cyclotourisme accueillant des non licenciés FFCT. Son coût est très faible : 35 € par an quel que soit le nombre de manifestations organisées dans l'année. Avec cette option, les non licenciés sont couverts en Mini Braquet, c'est-à-dire en "Responsabilité Civile" et "Défense Pénale et Recours". La loi n'impose pas plus. Il est rappelé à ce sujet que la très grande majorité des contrats Multirisques Habitation ne couvre pas la participation à des manifestations sportives. L'obligation d'assurance pèse sur les organisateurs et non sur les participants.

Afin d'éviter tout oubli de souscription à cette option B, **nous vous demandons de bien vérifier, selon votre calendrier départemental, que les clubs organisateurs ont bien pris cette option.** N'hésitez pas à leur faire un rappel en cas d'oubli. En cas d'accident causé par un non licencié, outre des sanctions pénales, le club pourrait être condamné à indemniser la victime à la place du responsable de l'accident.

Enfin, nous profitons de ce message pour vous indiquer que tout accident doit faire l'objet d'une déclaration à l'assureur fédéral via Amplitude Assurance, notre courtier gestionnaire, dans les 5 jours ouvrés (article L113-2 du Code des assurances) ainsi qu'à tout assureur susceptible d'intervenir en les en informant (Article L121-4 du Code des assurances). Il n'appartient à personne de juger qu'une déclaration est pertinente ou pas, sauf la victime elle-même. Mieux vaut ouvrir un sinistre ne générant, au final, aucune indemnisation que d'ouvrir un sinistre tardivement, ce qui sera source de complication, voire de refus de prise en charge.

Sorties clubs avec participants d'une autre fédération...

2. Assurance Responsabilité Civile Chapeau

Cette assurance intervient pour toute sortie n'entrant pas dans le cadre des options A, B et B+.

Elle s'adresse aux Clubs organisateurs de sorties cyclotouristes (ponctuelles ou régulières), lors desquelles participent des licenciés d'une autre Fédération que la FFCT, ou des personnes appartenant à un Club Omnisport ou un Office Municipal des Sports.

Cette assurance permet de répondre à l'obligation d'assurance (art L 321-1 du Code du Sport), en couvrant à la fois :

- la Responsabilité Civile du Club organisateur
- la Responsabilité Civile des participants licenciés auprès d'une autre Fédération que la FFCT *
- La Responsabilité Civile des participants appartenant à un Club Omnisport ou un Office Municipal des Sports *

*Les garanties accordées s'exercent à défaut ou en cas d'insuffisance de garantie du contrat de la Fédération auquel le pratiquant est licencié ou de l'Association du Club Omnisport ou de l'Office Municipal des Sports.

| | Montant de garantie | Tarif |
|-----------------------|-------------------------|----------------------------|
| Responsabilité Civile | 10 000 00€ par sinistre | 130€ TTC à la souscription |

**Pour la souscription, merci de télécharger le bulletin de souscription depuis notre site Internet :
www.cabinet-gomis-garrigues.fr espace FFCT.**

MEMENTO A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS DE CYCLOTOURISME

Destinataires : structures organisatrices (Clubs - CoDep - CoReg)

Conformément à l'article A. 331-2 du Code du sport rappelé dans l'arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur la voie publique ou ouvertes à la circulation publique, tout dossier de déclaration de manifestation de cyclotourisme (route ou VTT) présenté par l'organisateur doit comprendre :

- Le Cerfa n° 15 826*01 relatif aux manifestations de randonnées cyclistes (plus de 100 cyclotouristes) et au Cerfa n° 15 825*01 pour les randonnées pédestres (plus de 100 marcheurs);
- L'itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies;
- Les points de rassemblement ou de contrôle préalablement définis et les plages horaires de passage estimées;
- Les dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers;
- L'attestation de police d'assurance fournie par l'assureur fédéral;
- Le règlement de la randonnée en conformité avec la réglementation fédérale;
- Les autorisations et documents complémentaires (ONF - Natura 2000).

Afin d'aider à la constitution du dossier de déclaration préfectorale, voici un rappel des principales dispositions pouvant être mises en place dans le cadre d'une organisation de cyclotourisme.

Sur le bulletin d'inscription du participant

Pour répondre à l'exigence du nouveau Cerfa N° 15 826*01, l'organisateur devra prévoir sur le bulletin d'inscription donné à tous les participants, le libellé suivant : *« J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité ».*

Sur le document délivré à chaque participant

Principaux numéros d'appel mentionnés sur la carte de route nominative :

- Numéro de téléphone de l'organisation (PC central);
- 112 : N° pour tous les portables;
- 18 : N° Pompiers;
- 15 : N° Samu.

Sur le lieu de départ : affichage

Règlement de la randonnée qui doit mentionner à minima :

- ▶ Les différents parcours avec à titre indicatif pour le choix des participants le niveau de difficulté (vert-bleu-rouge-noir);
- ▶ Les points d'accueil, de contrôle et d'arrivée (si différent du départ);
- ▶ La localisation sur la carte des points et carrefours à forte densité de circulation;
- ▶ Le rappel que chaque participant reconnaît être apte physiquement à effectuer la randonnée proposée;
- ▶ Les numéros d'appel d'urgence (ci-dessus);
- ▶ Les consignes de sécurité :
 - Respecter le Code de la route et les autres usagers;
 - Ne pas s'éloigner du parcours officiel;
 - Respecter les consignes de l'organisateur et des bénévoles;
 - Respecter la nature et l'environnement;

Consignes verbales de sécurité et d'organisation :

- ▶ Rappel avant le départ (au micro) des consignes de sécurité :
 - « Arrêtez-vous aux feux rouges et aux stops »;
 - « Ne roulez pas à plus de 2 de front »;

- « Ne franchissez pas les lignes continues » ;
- « Ne roulez pas sur la moitié gauche de la chaussée » ;
- « Maîtrisez votre vitesse, ce n'est pas une cyclo sportive ! » ;
- « Évitez les regroupements en peloton » ;
- « Respectez les autres usagers de la route si vous voulez être respectés ».

Sur le terrain

- ▶ Mise en place de panneaux de sécurité temporaires « **cyclistes prudence** » aux points identifiés à risques.
- ▶ Si besoin, placement d'assistants de parcours aux points identifiés à risques (ex: carrefour passager, manque de visibilité lors de traversée de route, etc.)

Nb : la mise en place de cette disposition reste facultative. Elle est parfois pertinente lors d'organisations d'envergure (type Semaine fédérale, Paris-Brest-Paris, etc.) ou sur les brevets Audax avec présence de véhicules d'assistance (Ex : motos).

Moyens préventifs

Au départ et à l'arrivée, en fonction des possibilités :

- Un secouriste en poste : (Ex : un secouriste professionnel ou un cadre fédéral ou membre du club possédant le PSC1) ;
- Une trousse de 1^{ère} urgence au départ, à l'arrivée, sur les points d'accueil et de contrôle ;
- Un défibrillateur sur le lieu de départ et d'arrivée, si établissement public (Ex : maison des sports, gymnase, halle des sports).

NB : si l'organisation réunit plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de participants, présence de secouristes avec véhicule médicalisé (Croix-rouge, Croix-blanche, Protection civile, etc.) dont le nombre est défini avec l'association agréée.

Départ et/ou circulation nocturne

- Contrôle obligatoire de l'éclairage des bicyclettes + gilet de haute visibilité ;
- Flux des participants : départs échelonnés et par petits groupes (20 cyclistes maxi).

CONSIGNES COMPLÉMENTAIRES POUR LES ORGANISATIONS VTT

Affichage sur lieu de départ

- Suivre le parcours officiel et le balisage ;
- Respecter la nature, l'environnement et les propriétés privées.

Consignes verbales de sécurité avant le départ

- « Arrêtez-vous aux ravitaillements pour vous reposer et vous alimenter » ;
- « Maîtrisez votre vitesse, surtout dans les descentes » ;
- « Dépassez avec précaution les autres usagers des chemins ».

Sur le terrain

- Placement de panneaux « **Vététistes prudence** » aux points identifiés à risques (Ex : sortie de route forestière, manque de visibilité lors de traversée de route, progression rendue délicate par la nature du terrain).

PHRASE SUR BULLETIN D'INSCRIPTION

Voici la phrase qui doit apparaître sur chaque bulletin d'inscription afin de couvrir l'organisateur par rapport au non-respect par un participant aux règlements fédéraux et de la randonnée.

Bulletin d'inscription qui doit être signé par chaque inscrit même les licenciés FFCT

La phrase avec l'explication en rouge :

J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi (**Couvre l'organisateur par rapport à la non présentation d'un certificat médical**) et avoir pris connaissance des difficultés du parcours que j'ai choisi (**Couvre l'organisateur par rapport à une licence balade qui ferait un autre parcours que côté vert ou bleu**) et des consignes de sécurité. (**Couvre l'organisateur des vélos non conformes au Code de la route, non-respect du Code de la route en général et du débridage des VAE**)

Encore faut-il afficher les consignes

(Affiches en A4 FFCT)

La phrase à mettre sur les bulletins :

J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours que j'ai choisi et des consignes de sécurité.



BULLETIN D'INSCRIPTION (VAE)
(Nom et date de la Randonnée)

NOM : Prénom :

Né(e) le : Sexe : M ou F

Adresse :

Code Postal :

N° Licence FFCT :

Nom du Club FFCT : ou non licencié



Entourer le parcours choisi :

| Parcours : A | Parcours : B | Parcours : C | Parcours : D |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Distance : km | Distance : km | Distance : km | Distance : km |
| Dénivelé : m | Dénivelé : m | Dénivelé : m | Dénivelé : m |

Personne à prévenir en cas d'accident :

Son numéro de téléphone :

Attestation sur l'honneur (Cerfa 15826*01)

« J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité. »

+ Attestation spécifique utilisateur de Vélo à Assistance Electrique :

« J'atteste sur l'honneur que mon V.A.E. est non débridé et conforme aux normes NF-EN-15194 de juin 2009 -Décret N 95-937 d'août 1995. »

Signature :

L'angle mort des poids lourds ou des bus reste la principale menace



Si vous ne pouvez pas croiser le regard du conducteur, ce dernier ne peut pas vous voir !

 **GOVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité

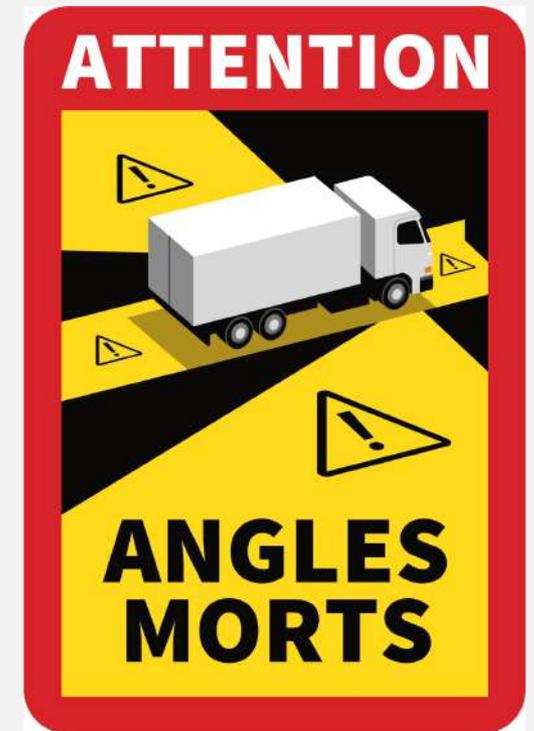
**CYCLISTES,
MÉFIEZ-VOUS
DES ANGLES MORTS,
ILS PORTENT TRÈS
BIEN LEUR NOM.**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



DSR_ANGLES-MORTS_DEF_210507.mp4

Restons vigilants...

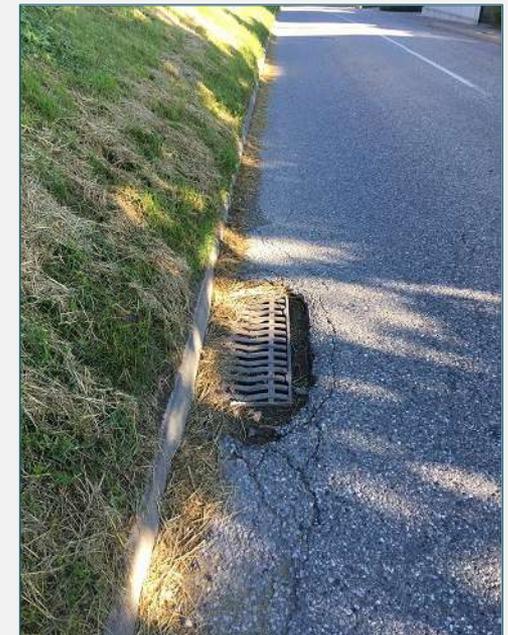


Quelques dangers...

ANNECY
Une jeune cycliste mortellement percutée par un poids lourd



Selon les premiers éléments, la cycliste et le poids lourd circulaient dans le même sens, avenue de Thônes. C'est à l'approche du croisement que le conducteur du poids lourd a élargi sa trajectoire sur la gauche pour virer à droite et n'a pas vu la cycliste continuant tout droit, la percutant de plein fouet. (21 janvier 2021)



Les pièges de la route

L'état de la chaussée est l'un des principaux facteurs accidentogènes

- Ne pas rouler trop près du bord de la route afin d'éviter les graviers et les nids de poule,
- Être vigilant sur les sols humides et des traces d'hydrocarbures sur le bitume laissées par les véhicules à moteur,
- Se méfier des avaloirs ou grilles d'évacuations des eaux.





D 909 Annecy vers Bonlieu



cedez-passage-cycliste-au-feu-film-explique-nouveaux.htm

À SAVOIR

Le double sens cyclable dans les zones 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes



Le double sens cyclable est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel motorisés.

Cette règle est appliquée à l'ensemble des voies limitées à 30 km/h, aux zones de rencontre et aux aires piétonnes, sauf décision contraire prise par l'autorité de police.

Les doubles sens cyclables peuvent également se rencontrer sur des voies à 50 km/h. Dans ce cas, des panneaux et marquages au sol doivent obligatoirement les signaler.

Le cédez-le-passage cycliste au feu



Au niveau de certains feux de circulation et lorsque la signalisation le permet, les cyclistes peuvent aller dans la ou les directions indiquées par les flèches, sans s'arrêter au feu rouge mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie adjacente.



Autres facilités de franchissement des feux en faveur des cyclistes



Il existe également des feux d'autorisation conditionnelle de franchissement pour les cyclistes.

Le sas vélo

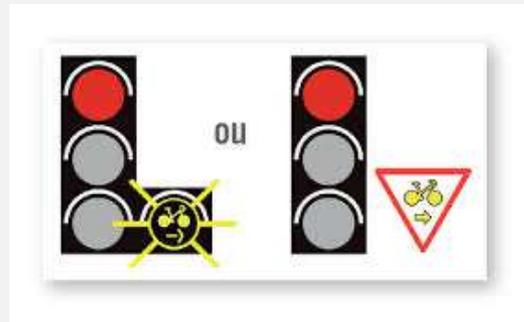


Le sas vélo est un espace réservé à un feu de signalisation aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisé.

Il est situé entre la ligne d'arrêt destinée aux autres véhicules et un passage piéton. Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules à moteur pour démarrer en toute sécurité.

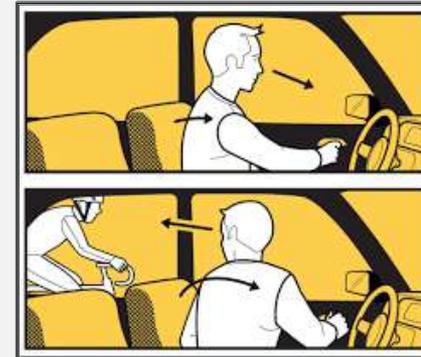
Cédez le passage cycliste au feu...

[Cédez-le-passage cycliste au feu : un film explique les nouveaux mouvements autorisés | Cerema](#)



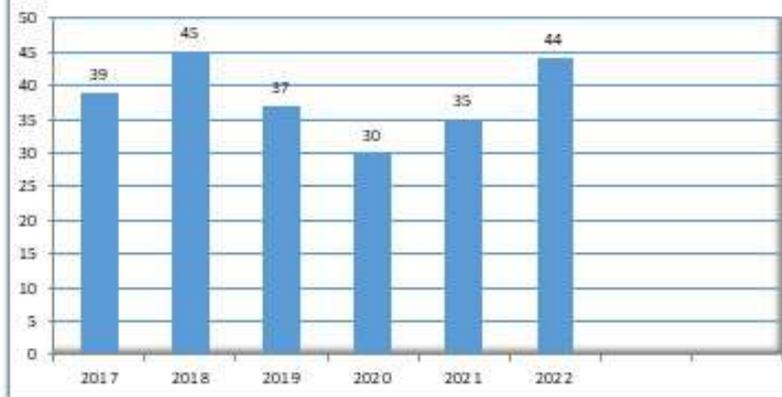
En ville, soyons vigilants...

Ouvrir une portière à la hollandaise!

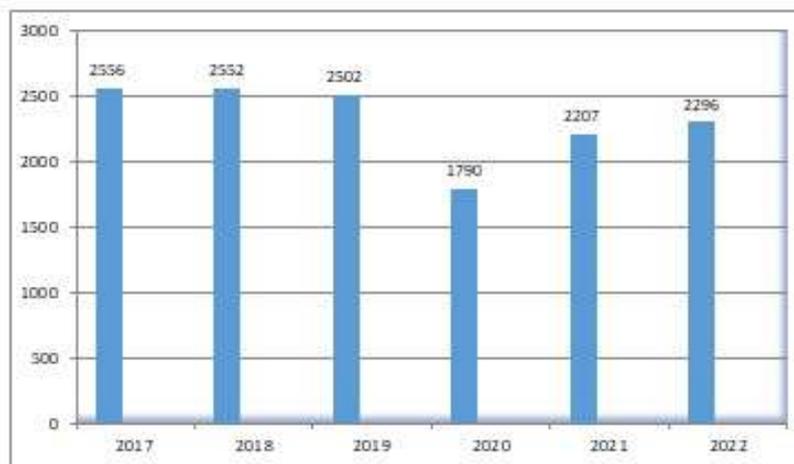




Déclarations accidents - Codep74



Déclarations d'accidents - FFVélo - National





Bilan 2022 – Haute-Savoie



CODEP 74

44 - (2296 national) déclarations d'accidents (au 31 décembre 2022)

34 route (79 %) - 8 vtt (16 %) – 1 VAE (2 %) -1 trajet (2 %)

Sorties Clubs: 60% - Individuels: 40%

Type de voie: Route: 53% - Piste: 14% - Rue: 12% - Chemin: 16% - Bande cyclable: 5%

Caractéristique: Ligne droite: 62 % -Rd-point: 14% -Virage: 14 % -Inters:7 % -Entrée/sortie piste : 3%

Type: Chute individuelle: 93% - Collective: 7%

Cause: Maîtrise: 36 % - Inattention: 28%- Infrastructure: 21 % - Météo: 10 % - Mécan: 5%

Infrastructure: Revêt défect: 16% - Chaussée glis: 12% - Larg insuff: 5% - îlot centr: 5%

Obstacle: 2% - Sans objet: 60%

Equipement: Port du casque: 90 % - Casque + gilet: 5 % -Non rens : 5 %

Aucun Tiers: 50% - Véhicule léger: 27% - Animal: 14% - Autre cycliste: 9%

Hospitalisation: NON: 68% - OUI: 32%

Décès: Haute-Savoie: 1 – National: 39 (26 cardio et 13 blessures)

Répartition mensuelle des accidents

Fév: 2 - Mars: 6 – Avril: 5 - Mai: 7 – Juin: 4 – Juil: 3 - Août: 4 - Sept: 5 – Oct: 3 – Nov: 3



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME



Amplitude Assurances

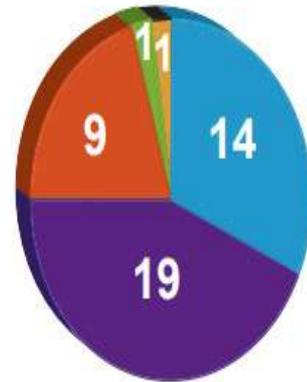


Giratoire Annonay-Ardèche

Localisation des accidents mortels en décembre 2022



Nombre de tués par catégories d'usagers depuis le 1^{er} janvier 2022



VL PL EDPM*
2RM* Piéton - Cycliste
*2RM : motards, cyclo
*EDPM : engin de déplacement personnel motorisé (trottinette...)

| | |
|-------------------------------------------|-----------|
| Nombre de tués en 2022 (janvier-décembre) | 44 |
| Nombre de tués en 2021 (janvier-décembre) | 29 |
| Nombre de tués en décembre 2022 | 1 |
| Nombre de tués en décembre 2021 | 3 |

| | Accidents | Tués | Blessés |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Décembre 2022 | 34 | 1 | 37 |
| Décembre 2021 | 27 | 3 | 40 |
| Janvier 2022-décembre 2022 | 570 | 44 | 714 |
| Janvier 2021-décembre 2021 | 453 | 29 | 558 |
| Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie | +26 % | +52 % | +28 % |
| Évolution sur les 12 derniers mois en France | -2 % | +11 % | -2 % |

| Répartition des tués | Catégories d'usagers | | | | | | | Tranches d'âges | | | | | | | | Sexe | | Type de réseaux | | | | Localisation | |
|----------------------|----------------------|-------|--------|-------|-------|------|------|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|------------|-----------------|-------|------|------------|--------------|--|
| | Piéton | Cyclo | Motard | VL | EDPM* | 2RM* | 0-13 | 14-17 | 18-24 | 25-29 | 30-44 | 45-64 | 65-74 | 75 et + | Homme | Femme | Auto-route | RN | RD | VC | Hors agglo | En agglo | |
| Décembre 2022 | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | 1 | | | 1 | |
| Total mensuel % | | | | 100 % | | | | | | 100 % | | | | | 100 % | | | | 100 % | | | 100 % | |
| Total 2022 | 4 | 5 | 3 | 11 | 19 | 1 | 1 | | 6 | 2 | 13 | 13 | 4 | 5 | 33 | 11 | 3 | 1 | 27 | 13 | 28 | 16 | |
| Total annuel % | 9 % | 12 % | 7 % | 25 % | 43 % | 2 % | 2 % | 2 % | 14 % | 4 % | 30 % | 30 % | 9 % | 11 % | 75 % | 25 % | 7 % | 2 % | 61 % | 30 % | 64 % | 36 % | |

Au mois de décembre 2022, 1 automobiliste a perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (3 tués en 2021). La cause principale de cet accident mortel est la vitesse excessive ou inadaptée.

Sur les douze derniers mois, le nombre de tués reste élevé (+52 %) ainsi que le nombre d'accidents et le nombre de blessés, respectivement de +26 % et +28 %. Au 31 décembre, 55 % des tués sont des usagers vulnérables contre 70 % pour la même période en 2021.

Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Mortalité des cyclistes

France: 2022: **244** - (en 2021: **226**)

Haute-Savoie: 2022: **5** - (en 2021: **7**)

Mortalité sur les routes

France: 2022: **3541** - (+10,1% /2021:**2947**)

Haute-Savoie: 2022: **44** - (+52% /2021: **29**)

Conseils de Sécurité

Pour un début de saison efficace et sans douleur,
soyez progressif dans l'intensité et la distance de vos sorties.

Santé

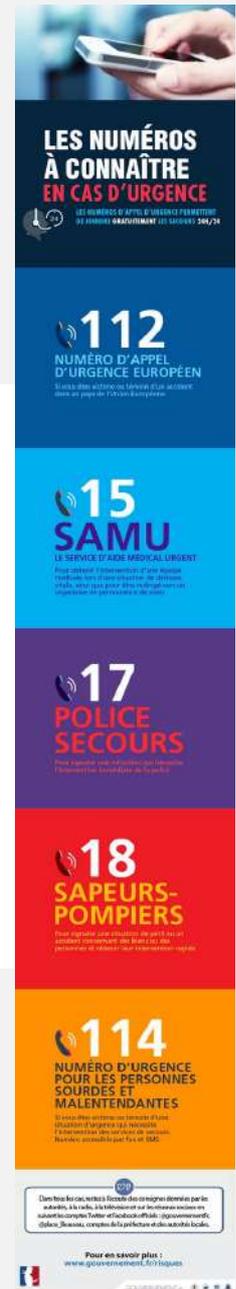
- Adapter son rythme à ses aptitudes
- S'alimenter et s'hydrater régulièrement
- Connaître ses limites cardiaques (Fréquence Cardiaque Maximale)
- Connaître et gérer ses pulsations en temps réel (cardiofréquencemètre)

Accident

Les bons réflexes en cas d'accident :

- Protéger (pour éviter le suraccident)
- Alerter (voir les numéros à connaître en cas d'urgence en « barre latérale »)
- Secourir (disposer d'une petite trousse de 1^{er} secours et couverture de survie)
- Connaître et exécuter les gestes qui sauvent (formation PSC1 changements de direction...)

<https://sauvequiveut.fr/>





Savoir Rouler en groupe

Tout cyclo adhérent à un club attend un accueil chaleureux et une ou plusieurs sorties hebdomadaires avec un groupe dans lequel il trouvera plaisir à rouler.

Selon l'âge, la motivation, ces sorties se doivent d'être adaptées. Dans beaucoup de groupes cohabitent des niveaux et profils très différents. Les sollicitations cardiaques, dans un groupe de cyclos roulant à la même allure, ne se situent pas au même niveau. Certains ont au bout d'une heure une FC dans une zone de confort (léger essoufflement) alors que d'autres peuvent se situer ou proche de la zone rouge (en recherche d'oxygène). D'où l'importance de constituer des groupes de niveau. Pour les plus costauds, progresser, se faire plaisir dans les côtes avant de couper temporiser pour attendre et à nouveau rouler en groupe.

Le rouler en groupe au sein d'un groupe hétérogène est tout à fait possible mais suppose un état d'esprit et une éthique « cyclotouristique » : convivialité, respect de l'autre, souci de la santé et de la sécurité de chacun. **Notre pratique** sera plus agréable et mieux sécurisée si nous adoptons une conduite **sport-santé** responsable. Il est bien sûr préférable de faire des sorties régulières en adéquation avec nos capacités et nos objectifs, surtout en début de saison, plutôt que de démarrer par de trop longues randonnées sollicitant fortement notre organisme.

Rouler en sécurité : Respecter – Observer – Anticiper - Réagir

Penser à la surveillance médicale

Connaitre les gestes de 1^{er} secours, d'où l'importance des stages PSC1

Protéger – Alerter – Secourir

Plus que jamais restons prudents, pour nous même et pour les autres

Nous vous souhaitons une bonne saison 2023 – Michel CUVILLIER





FIN
MERCI DE VOTRE ATTENTION